

**Mairie de VAUXRENARD (Rhône)**  
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> 8	<b>Date de la séance :</b> 18 mars 2024
<b>Présents :</b> 7	<b>Date de la convocation :</b> 13 mars 2024
<b>Votants :</b> 7	
<b>Présents :</b> MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc	
<b>Absents excusés :</b> M. GULGILMINOTTI Morgan	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

**Objet : Acquisition d'une partie de la parcelle AB0082**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la négociation est finalisée avec les propriétaires de la parcelle AB0082 pour l'acquisition d'une petite surface de leur parcelle permettant l'accès à la parcelle AB 000250 propriété de la commune de Vauxrenard dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village.

Les propriétaires acceptent de vendre la surface pour 5000 € avec la pose d'un portail à la nouvelle limite de propriété.

Un géomètre devra intervenir pour faire la division du terrain. La commune prendra en charge les frais.

M. le Maire propose d'engager la procédure d'achat et de signer l'acte d'achat et les documents liés à la parcelle cadastrée AB 0082, de prendre en charge la pose d'un portail à la nouvelle limite de propriété, d'engager les frais pour la division de terrain.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix Pour et 1 voix Contre, décide**

- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager la procédure d'achat, de signer l'acte d'achat et les documents liés de la parcelle cadastrée AB 0082 pour la somme de 5000 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prendre en charge la pose d'un portail à la nouvelle limite de propriété
- **D'AUTORISER** M. le Maire d'engager les frais pour la division de terrain
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget

Ainsi fait et délibéré à Vauxrenard, les jours, mois et an que sus dits.

Le Maire,

Sixte DENUELLE

